

Initiative populaire communale
**Pour un réseau d'espaces
 de détente végétalisés
 et ombragés**

Vert libéraux.
 Ville de Genève

Genève est devenue une ville de béton, aux îlots de chaleur omniprésents, aussi bien dans les réalisations publiques que privées. Alors que les habitants attendent des lieux de rencontre, des espaces où il fait bon vivre et des infrastructures publiques adaptées, seuls voient le jour des projets immobiliers imposants et isolés, ne bénéficiant qu'à une part restreinte de la population. Face à ce décalage croissant, il est nécessaire de repenser l'espace public ainsi que nos quartiers et de favoriser un meilleur équilibre

entre les différents éléments qui constituent l'aménagement d'une ville agréable à vivre.

En proposant d'y incorporer des espèces végétales florissantes ou fruitières, les initiants conçoivent le projet comme un moyen de diversification de l'esthétique urbaine, mais également comme des lieux de contemplation et de proximité avec la nature, offrant un accès direct et gratuit à des fruits comestibles en milieu urbain.

Les citoyennes et citoyens soussignés, électeurs et électrices dans la commune de la Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, demandent aux autorités communales de :

- développer des modules d'aménagement urbains pérennes, composés de mobilier d'assise et de structures portantes végétalisées, qui offrent à la population des espaces de détente de proximité, facilement accessibles et ombragés (abris, pavillons, pergolas);
- privilégier des espèces végétales fruitières ou florissantes locales favorisant la biodiversité et la qualité visuelle de l'espace public;
- viser une distance entre les modules de l'ordre de 100 à 300 mètres au maximum, selon la faisabilité, charge aux autorités d'adapter les aménagements en fonction des possibilités;
- planifier les études et les travaux afin d'assurer l'implantation par étapes de l'ensemble de ces modules sur l'entier du territoire de la Ville de Genève, au plus tard cinq ans après l'acceptation de la présente initiative;
- veiller à ce que ce réseau d'aménagements soit réalisé en complémentarité des espaces de proximité existants, une priorité devant être donnée aux secteurs les plus denses, les moins bien équipés et les plus chauds de la ville;
- équiper et compléter, dans la mesure du possible, les infrastructures déjà existantes selon les critères et modalités proposées;
- considérer, dès leur conception, la gestion future des infrastructures ainsi créées, équipées ou modifiées et en assurer l'entretien régulier;
- rendre compte annuellement au Conseil municipal de l'avancée du projet et des travaux d'aménagement.



La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de la Ville de Genève et les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins peuvent signer cette initiative communale.

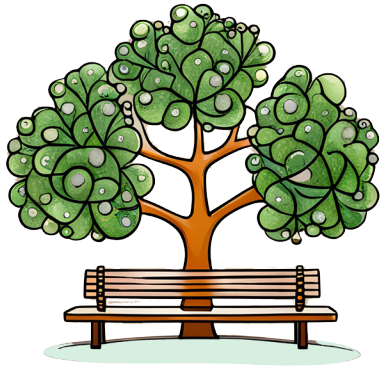
Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à CHF 100. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance jj.mm.aaaa	Origine (canton ou nationalité)	Domicile (rue et n°, NPA, localité)	Signature

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants: **Boris Calame**, avenue des Eidgenots 10, 1203 Genève; **Bénédicte Grimm**, rue Jean-Violette 24, 1205 Genève; **Yves Herren**, rue De-Candolle 36, 1205 Genève; **Louise Riva**, rue Crespin 16, 1206 Genève; **Matthieu Tkatch**, boulevard Carl-Vogt 45, 1205 Genève; **Alexandre Wisard**, rue De-Beaumont 5, 1206 Genève.

A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023 à : Parti vert'libéral genevois, 1200 Genève





Initiative populaire communale

Pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

Qualité de vie

Lutter contre les îlots de chaleur

Face à la surabondance de béton et les îlots de chaleur, végétaliser la ville est devenue une nécessité indéniable pour assurer à la population la qualité de vie à laquelle elle aspire. Il est nécessaire de repenser l'urbanisme pour intégrer davantage d'ombre naturelle au cœur de la ville. L'urgence climatique doit apporter des solutions pour permettre à la population de supporter les impacts des dérèglements climatiques.

Lien social

Rassembler les personnes

Les habitants attendent des lieux de rencontre, des espaces où il fait bon vivre et des infrastructures publiques adaptées. Notre projet favorise le lien social et l'accessibilité de nos rues à travers un urbanisme réfléchi et écologique. En proposant des aires de végétation et d'ombre équipées de bancs, notre projet contribue à la création d'un maillage d'espaces de rencontre et de repos dans un cadre permettant le contact avec la nature.

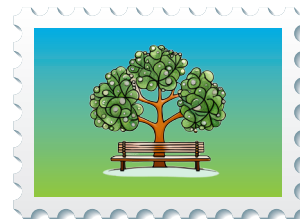
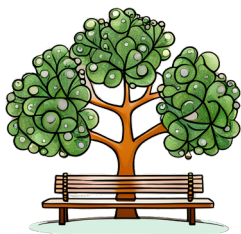
Climat

Soigner la biodiversité

La surabondance de béton appauvrit la biodiversité de nos quartiers tout en imperméabilisant les sols. Il est temps d'inclure la biodiversité à notre quotidien et de se reconnecter à la nature. En proposant d'incorporer à l'urbanisme des espèces végétales florissantes ou fruitières, nous voulons offrir des lieux de proximité avec la nature, avec un accès direct et gratuit à des fruits comestibles en milieu urbain.

Imprimé sur du papier FSC

Plier, ne pas déchirer! Placer 2 points de colle au recto, puis envoyer.



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

50788817
210003

DIE POST



Je soutiens l'initiative



Je scanne le code QR avec mon smartphone



Je confirme le montant et le don



Je reçois en fin d'année un justificatif pour déduire mon don des impôts



Parti vert/libéral genevois
1200 Genève

Également par virement bancaire

IBAN CH15 0900 0000 1212 2562 6

A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023